

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>30.05.2024</b>
Thema	<b>Landwirtschaft</b>
Schlagworte	<b>Beziehungen zur Europäischen Union (EU), Fischerei, Agrarpolitik</b>
Akteure	<b>Bregy, Philipp Matthias (mitte/centre, VS) NR/CN</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1965 - 01.01.2024</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Ziehli, Karel

## Bevorzugte Zitierweise

Ziehli, Karel 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Landwirtschaft, Beziehungen zur Europäischen Union (EU), Fischerei, Agrarpolitik, 2023*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 30.05.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Wirtschaft</b>	1
Landwirtschaft	1
Landwirtschaft und Umweltschutz	1

# Abkürzungsverzeichnis

**EU** Europäische Union  
**WAK-NR** Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats

---

**UE** Union européenne  
**CER-CN** Commission de l'économie et des redevances du Conseil national

# Allgemeine Chronik

## Wirtschaft

### Landwirtschaft

#### Landwirtschaft und Umweltschutz

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE  
DATUM: 31.01.2023  
KAREL ZIEHLI

Par le dépôt d'une initiative parlementaire, Matthias Bregy (centre, VS) veut **simplifier le système d'homologation des produits phytosanitaires et des substances actives**, en reprenant les décisions de l'Union européenne (UE) en la matière. Cela éviterait un doublon avec le système d'homologation suisse et permettrait au monde agricole de disposer de produits novateurs plus rapidement. La Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-CN) a décidé, par 15 voix contre 10, de soutenir cette initiative parlementaire, considérant nécessaire d'épurer le système actuel, bien que le Conseil fédéral ait prévu de modifier l'ordonnance en question pour aller en ce sens.<sup>1</sup>

MOTION  
DATUM: 14.09.2023  
KAREL ZIEHLI

Le conseiller national valaisan Philipp Matthias Bregy (centre) constate un engorgement dans l'**homologation des produits phytosanitaires** en Suisse. Pour résoudre ce problème et accélérer le processus, il propose **que la Suisse reprenne les décisions européennes** sur les pesticides, les systèmes d'homologation étant identiques. Cela permettrait, selon le motionnaire, à l'agriculture d'avoir plus rapidement accès à des produits phytosanitaires essentiels à certaines cultures, que ce soit dans l'agriculture biologique ou conventionnelle. Le Conseil fédéral, par la voix d'Alain Berset, s'est opposé à cette proposition, faisant remarquer que les autorités ont déjà pris un certain nombre de mesures pour simplifier l'homologation de ces produits. S'agissant des produits déjà autorisés par nos voisins européens, il suffit ainsi de déposer une demande auprès de l'office concerné, sans nécessité de contrôles supplémentaires. L'ordonnance en question est sur le point d'être modifiée afin de retirer encore certains obstacles. Le Conseil fédéral s'oppose, en outre, à une reprise automatique, la Suisse n'ayant pas accès aux rapports d'évaluation de l'Union européenne (UE). Alain Berset a également fait remarquer que les pays au sein de la zone UE procèdent à une évaluation propre – en plus de l'évaluation au niveau européen – pour prendre en compte les spécificités nationales. Finalement, le conseiller fédéral en charge de la santé a fait savoir que du personnel supplémentaire a été engagé pour désengorger les services fédéraux concernés. Malgré ce plaidoyer, le **Conseil national** a décidé de **soutenir la motion**, par 92 voix contre 82 et 7 abstentions. Les voix de l'UDC, du PLR et du Centre ont fait bloc en faveur du texte. A noter que Philipp Matthias Bregy a déposé une initiative parlementaire au contenu similaire.<sup>2</sup>

---

1) Communiqué de presse de la CER-CN du 31.01.23

2) AB NR, 2023, S.1640